

CAPD du 5 juillet 2024
Déclaration du SE-Unsa

Monsieur le DASEN,

Tout avait presque si bien commencé quand vous êtes arrivé en Haute-Garonne ; pour votre première année avec nous, vous avez accordé la majorité des demandes de temps partiels sur autorisation...

Insouciance du début ou une simple opération de séduction ?

Puis comme à notre habitude en Haute-Garonne, nous avons manqué d'enseignantes et d'enseignants ; l'année s'est déroulée, les contractuel-les ont été embauché-es en masse (contractuel-les qui, après quelques années de bons et loyaux services ne sont traités, eux aussi, que comme une variable d'ajustement). Comme il est dommage d'être dans un département aussi rebutant que le nôtre, pas de demande de permutations ni d'ineat, pas de candidats au concours, pas de liste complémentaire !

C'est triste à dire mais, depuis plusieurs années, nous avons l'habitude de ce yoyo sur les temps partiel : Oui une année puis non la suivante...

C'est peut-être le fameux cap des « un an » en Haute-Garonne ? Mais cela rend difficile pour chacune et chacun une projection sur le long terme :

- Puis-je commencer à créer mon entreprise ?
- Puis-je organiser la scolarité de mes grands enfants et parfois aussi assurer leurs soins ?
- Puis-je reprendre mes études sur plusieurs années ?

Vous nous répondrez (et vous avez raison) que vous n'en n'êtes pas totalement responsable...

Alors, nous vous répondrons que :

- Donner vos perspectives le 23 mai quand il y a un si grand changement à venir, c'est trop tard,
- Ne pas répondre dans les délais annoncés ou créer un suspens sur la validation du SAMIS pour les temps partiels de droit, c'est incompréhensible,
- Ne pas communiquer collectivement sur les délais, les dates, les modalités, le process et faire des réponses individuelles au compte-goutte, de temps en temps... C'est insupportable,
- Ne pas proposer aux collègues une requalification de leur temps partiel sur autorisation en temps partiel de droit quand ils ont une RQTH, ou ne pas proposer

des solutions type congé de proche aidant à la place d'un temps partiel pour aider un ascendant, c'est une piètre gestion des ressources humaines.

Puis laisser certains et certaines IEN « organiser » :

- Des entretiens par téléphone sans rendez-vous préalable hors temps scolaire (quand je dis hors temps scolaire c'est entre le bain et le repas des enfants) ;
- Des entretiens pour des temps partiels de droit (comment créer une situation plus invraisemblable ?) et parfois mettre la pression sur les collègues pour une reprise à 100 %

C'est inadmissible !

Alors oui Monsieur le Dasein vous avez raison, vous n'êtes pas responsable de tout. Merci à la DPE5 qui se bat avec des bouts de ficelle et des bouts de scotch pour tenir le cap en fonction des variables politiques... Car oui, comme nous, la DPE5 manque de moyens humains...

Mais, actuellement, le ressenti réel des enseignantes et enseignants, c'est le mépris.

Mépris de leur individualité, mépris de leur engagement, mépris de leur difficulté, mépris de leur équilibre, mépris de leur employeur...

Notre simple demande est le respect de vos personnels, respect dans leur équilibre vie professionnelle/vie personnelle, respect dans la communication, respect dans l'accompagnement de l'employeur...

Monsieur le Dasein, j'espère que cette déclaration n'est pas vaine et que le futur ne me donnera pas tort de la faire... Parce que le débat, la discussion, la possibilité de vous exprimer notre mécontentement et votre écoute sont encore le signe d'une démocratie vivante.

Parce que je nous souhaite à toutes et tous que la démocratie et son dialogue social qui en découle perdurent...

Et c'est pour ces raisons que nous appelons (avec une intersyndicale très large) à voter contre le RN pour pouvoir toujours défendre les salarié-es et leurs conditions de travail et pour pouvoir toujours vous dire de progresser, de vous améliorer et de nous respecter lorsque cela est indispensable.